

PROVINCE DE QUÉBEC

MUNICIPALITÉ DE

SAINTE-LOUISE

Aux contribuables de la susdite municipalité

AVIS PUBLIC

**EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par la soussignée, MARYSE
OUELLET de la susdite municipalité, QUE :**

Le rôle de perception suite à l'imposition des taxes pour l'année 2019 est maintenant terminé et déposé à mon bureau.

Qu'il sera procédé à l'envoi des comptes de taxes dans les délais prévus.

Que ces taxes seront payables dans les trente jours de la mise à la poste de la demande de paiement.

DONNÉ à Sainte-Louise, ce vingt-neuvième jour de janvier deux mille dix-neuf.


Directrice générale